



EQUATEUR



Direction Nationale de la Défense Civile (Dirección Nacional de Defensa Civil)

Adresse:

Av. Amazonas y Villalengua esq.
Casilla 4979-CCNU
Quito
ÉQUATEUR
Tél: +593 2 243 9919 / 225 8964
Fax: +593 2 243 9918
E-mail: defensacivil@ecnet.net
www.defensacivil.gov.ec

1. Législation:

- La Loi sur la sécurité nationale, publiée au Journal officiel N° 887 (2 août 1979);
- La Loi modifiant la Loi de sécurité nationale, publiée dans le Journal officiel N° 769 (29 août 1995).

2. Mission:

La défense civile regroupe l'ensemble des activités déployées par l'Etat au bénéfice de la communauté, visant à développer et à coordonner les mesures prises dans les domaines de la prévision, de la prévention des catastrophes de toute nature, de la réduction des dommages causés aux personnes et aux biens et des interventions dans les zones sinistrées afin de permettre la continuité des activités administratives et opérationnelles.

3. Règlementation et procédure:

La Direction Nationale de la Défense Civile est une organisation permanente chargée de la planification, de la coordination et de la surveillance du Système national de la défense civile. Le Système national de la défense civile regroupe l'ensemble des organisations et des institutions, privées et publiques, nationales, provinciales, municipales, paroissiales et communales. C'est ce système qui par une coordination intégrée entreprend les opérations destinées à protéger la population et ses biens avant, pendant et après une catastrophe naturelle ou due à l'homme.

4. Organisation :

- Direction Nationale de la Défense Civile;
- Comités provinciaux de la sécurité citoyenne et de la défense civile;
- Comités cantonaux et paroissiaux de la sécurité citoyenne et de la défense civile;
- Unités de la défense civile des Directions de la planification de la sécurité pour le développement national; et
- Directions des zones spéciales ainsi que d'autres organisations établies selon les besoins.

5. Personnel :

L'autorité suprême de la défense civile est le Président de la République.

La Direction Nationale de la Défense Civile comprend les sections techniques et administratives mettant en oeuvre les objectifs législatifs et réglementaires. A cet effet, la Direction s'appuie sur le département de la coordination et de la surveillance, le département des opérations, le département technique, le département de la formation et des services institutionnels ainsi que sur les divisions d'hydrologie, de la géologie, de la vulcanologie, des communications, de l'environnement, la division juridique, la division des projets internationaux et de la communication sociale.

6. Equipement :

La Direction dispose d'un réseau national de télécommunications, de véhicules et d'ambulances.

7. Finances :

La Direction Nationale de la Défense Civile dispose :

- de fonds attribués par le budget ordinaire et extraordinaire du gouvernement national;
- d'aides, de dons, de subventions et de contributions provenant d'organisations publiques ou de personnes physiques et morales, nationales et internationales ;
- de biens propres, meubles et immeubles, non fongibles.

M. Avendaño Granizo, Ricardo Gonzalo

**Général de division
Directeur National de la Défense Civile**

Etudes:

- génie civil
- génie industriel
- perfectionnement en ingénierie nucléaire, se spécialisant dans la planification, la construction et le développement de centrales nucléaires d'expérimentation à l'Institut nucléaire "Juan Bigón" et l'Université *Complutense* de Madrid, Espagne.
- Maîtrise en sciences commerciales de *l'Instituto de Empresa*, Madrid, Espagne.

Expérience professionnelle :

- Commandant en second et Commandant du bataillon des ingénieurs "*Chimborazo*";
- Chef d'état-major et commandant du corps des ingénieurs de l'armée;
- Attaché militaire de l'Ambassade de l'Equateur en Espagne;
- Commandant de la brigade "*Pastaza*";
- Directeur exécutif de la Direction des industries de l'armée;
- Président de la Commission équatorienne d'énergie atomique;
- Responsable de l'unité SOTE; et
- Constructeur des bâtiments et des voies publiques au sein des Forces Armées